

Pertinence du TOEIC en vue de la sélection en master

Par **Kstlemah**, le **09/08/2024** à **16:26**

Bonjour,

Je m'interroge actuellement sur l'intérêt de passer l'examen du TOEIC pour enrichir mon dossier. Je sais qu'il s'agit d'un pré requis dans d'autres cursus comme les ESC, mais qu'en est-il pour un cursus juridique ? Pensez vous qu'il s'agisse d'une réelle plus value pour la sélection en L3 ? Le cas échéant, j'aimerais savoir s'il existe un "score cible" à viser pour un étudiant en droit.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Par **Zénas Nomikos**, le **09/08/2024** à **17:41**

Bonjour,

dans les cursus comprenant du droit international, la maîtrise de différentes langues serait un plus dans un cursus juridique pour intégrer un master juridique à dominante en droit international public et/ou privé.

Je ne pense pas qu'il y ait de score à cibler pour un cursus juridique pour lequel tout élément linguistique en plus est une valeur ajoutée pour un master juridique.

Par **Kstlemah**, le **09/08/2024** à **20:01**

Je vous remercie pour votre réponse

Par **Zénas Nomikos**, le **09/08/2024** à **20:31**

je pense aussi au cursus de master en droit européen : à grenoble ce cursus comportait des modules de préparation aux concours de la fonction publique administrative européenne : comme les instances européennes sont le lieu de rencontre de toutes les langues avec et dont certaines sont prépondérantes comme l'anglais, l'allemand et le français : tout élément de maîtrise d'une langue européenne est donc utile dans ce type de milieu de vie juridique,

dans ce carrefour de la production du droit européen

Par **Bob**, le **14/08/2024** à **14:33**

Bonjour,

Certains masters demandent effectivement un test en anglais. Ça peut arriver aussi bien pour du droit du travail qu'un master JPP ou même droit des affaires.

Entre le TOEFL et le TOEIC, l'un des deux est moins cher mais les délais de passage et de résultats ne sont pas les mêmes. Renseignez-vous auprès du service des langues de votre université.

Bien à vous

Par **Isidore Beautrelet**, le **16/08/2024** à **06:19**

Bonjour

[quote]

Certains masters demandent effectivement un test en anglais. Ça peut arriver aussi bien pour du droit du travail qu'un master JPP ou même droit des affaires.

[/quote]

C'est vrai que de plus en plus de Master exige un niveau en anglais alors qu'en pratique la plupart des étudiants n'auront jamais besoin de parler une langue étrangère dans leur vie professionnelle.

C'est ce que j'appelle le mythe de l'anglais, que je dénonce notamment sur ce sujet

<https://www.juristudiant.com/forum/progresser-en-anglais-t36530.html>

Par **E**, le **23/08/2024** à **20:36**

Bonjour,

Si vous ne disposez pas encore du score de votre test en anglais, écrivez à la scolarité de votre master pour le faire savoir.